

COMMUNE DE FRONTON

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2015

L'an deux mille quinze, et le quatre du mois de mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. COQUET. CARVALHO. HENG. GARRABET. MOUISSET. LUGOU.
CAZORLA. PICAT. MARELO. RELATS. GARGALE. DEJEAN.
ROUSSEL. CHIAPELLO. BARRIERE. SORIANO. PUJOL. GOBE. PERRIN. DOMINGUEZ.
LATTES. MONIER. PIERALLI. STRAGIER. AYACHE. DOISNEAU

BAILLY (Trésorier Municipal)

Excusés : PABAN pouvoir à GARRABET
GUIOT pouvoir à HENG

Absent : /
Secrétaire : BARRIERE

Date de la convocation : 24 février 2015

Rappel de l'ordre du jour :

- **approbation du compte rendu de la séance précédente**
- **débat d'orientation budgétaire 2015**
- **informations de M. le Maire**

Le quorum est atteint, la séance est ouverte

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 FEVRIER 2015

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2015 est soumis au vote de l'assemblée des élus présents ou représentés.

Résultat du scrutin public :

Votants : 29 - Nuls : 0 - Pour : 29 - Dont pouvoir : 2 - Abst. : 0 --Contre : 0

2015 – 18 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Rappel du sommaire :

1. Contexte général
2. Contexte communal
3. Intercommunalité
4. Eau
5. Assainissement
6. Caisse des Ecoles
7. Zone d'Activités Diverses

1 - CONTEXTE GENERAL

M. le Maire précise qu'il s'agit là du premier débat d'orientation budgétaire du mandat car en 2014, année des élections, le budget avait été voté sans ce préalable qui pose le cadre du futur budget. Il souhaite que ce DOB soit abordé sans chercher de bouc émissaire et sans esprit partisan pour analyser une situation qui fait aujourd'hui consensus et corriger des erreurs de chiffres lues dans des chroniques locales. Demain, 4 mars, l'AMF rencontrera le 1er Ministre suite à un rendez-vous qui a été pris en novembre 2014 lors du Congrès des Maires de France. Il s'agit d'un cri d'alarme des élus locaux.

La situation financière des collectivités locales est en partie dépendante du contexte économique qui impacte les recettes et les dépenses. Dotations de l'Etat principalement pour les recettes et conjoncture difficile pour les dépenses, augmentation des aides sociales, des prix, variation des taux d'intérêts...

- **Programme de stabilité : Comme en 2014, objectif premier : réduction du déficit sous le seuil des 3 %**

La loi de finances a corrigé la nouvelle prévision du déficit public à - 4,1 % en 2015 alors qu'il était prévu à - 4.3 % au stade du projet de loi. Ceci s'explique par des recettes nouvelles estimées à 3.96 milliards d'euros dans un environnement économique européen et mondial plus favorable avec les baisses de l'euro, de baisse des taux d'intérêts et de baisse du cours du pétrole (62\$/baril).

Le déficit public date de 1974, cela fait donc 40 ans qu'aucun gouvernement ne présente et ne vote un budget en équilibre.

Le déficit public de 2013 équivaut à 4,3% PIB soit près de 90mds, dont 15Mds sur le régime général de sécurité sociale.

Pourquoi une telle situation : pour le journaliste Philippe Escande, dans un de ces derniers articles : « Notre système d'Etat Providence est à bout de souffle, perte des ressources et explosion des dépenses »

- un chômage élevé qui réduit l'enveloppe des cotisations sociales,
- un rapport actifs/retraités qui n'est plus celui de 1945,
- un allongement de la durée de la vie, près de 20 ans de plus en moyenne, avec pour incidences une augmentation de la durée de financement des retraites et une inflation des coûts de santé,

Face à ces défis, les gouvernements successifs ont réagi par le seul outil fiscal :

- une hausse des impôts
 - deux hausses identiques entre 2011 et 2013, 84 nouveaux impôts et près de 60 Mds de prélèvements obligatoires supplémentaires
 - 2010 et 2011 : 13 mds sur les ménages et 15 mds sur les entreprises
 - 2012 et 2013 : 17 mds sur les ménages et 17 mds sur les entreprises
 - une hausse des prélèvements obligatoires (PO), entre 2011 et 2014, de l'ordre de 11% soit un passage de 876,3 mds en 2011 à 975 mds en 2014 (estimation). Soit un taux de PO de l'ordre de 46,1% du PIB, supérieur de 10% à la moyenne de l'OCDE
- Dépenses publiques d'environ 1 151 mds, près de 57 % du PIB

- o une l'absence de décisions politiques fortes, de réformes structurelles, pour relancer la croissance de l'économie qui augmente indirectement les ressources fiscales et pour chasser les dépenses efficientes ou en doublon dans l'administration ou la protection sociale. A titre d'exemple, dans le budget du Conseil Général de la Haute-Garonne, sur 1.3 milliards, près de 30% des dépenses sont hors champ de compétences. Le Département 31 remplace, actuellement, tous les départs à la retraite alors que la suppression de cet échelon est programmée selon les dernières annonces du gouvernement.
- o Le « ras le bol fiscal » de P. Moscovici est bien évalué. Aussi, le gouvernement veut effectuer un retour en arrière sur la pression fiscale, car la politique adoptée a bloqué l'économie, avec :
 - une baisse des impôts des ménages à très faibles revenus dans LF 2014 et 2015.
 - Une baisse des impôts aux entreprises CICE, car le gouvernement n'a pas voulu remettre la TVA sociale supprimée par dogmatisme et querelle partisane.

Ces allègements fiscaux sont de de l'ordre 50 mds. Pour respecter nos engagements européens, il faut compenser cette perte de recette par autre chose que l'impôt national. Ainsi :

Le gouvernement prévoit la baisse de 50 mds les dépenses publiques, avec pour objectif en 2017 :

- 11 mds sur les collectivités
- 18 mds sur Etat : on ne sait pas comment
- 20 mds sur Sécurité Sociale : on ne sait pas comment

C'est une manière d'imposer une augmentation des impôts locaux. On transfère ainsi l'impopularité fiscale nationale sur les collectivités. On dénonce la mauvaise gestion des collectivités territoriales alors que la dette publique est composée, pour seulement 10%, de la dette locale. Dans ces 10 %, les communes ne représentent que 5%. On veut ralentir la dette d'Etat par une hausse de la dette locale mais le ratio global ne s'améliorera pas pour autant.

Il est fondamental que l'on partage cette situation financière de la France qui explique les difficultés auxquelles sont confrontées aujourd'hui les communes et qui conditionneront nos décisions budgétaires. A Fronton, je remercie nos prédécesseurs de la situation financière qu'ils ont laissée. C'est à saluer et je le dis ici, publiquement.

- **Prévision d'évolution des dépenses assortie d'une limitation et d'un programme d'économies**

Dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, même si cette loi n'a pas de valeur prescriptive elle détermine la trajectoire des finances des collectivités en dépenses et en recettes, l'Etat prévoit que les collectivités réduisent de 2 % en 2015 leurs dépenses de fonctionnement, de 2.2 % en 2016 et de 1.9 % en 2017. La hausse des recettes est estimée à 1.3% par an en moyenne.

En parallèle, l'Etat a annoncé une variation de ses dépenses : - 4.19 Md€ en 2015 ; - 6.35 Md€ en 2016 et - 11.52 Md€ en 2017 soit l'équivalent du montant de la contribution exceptionnelle des collectivités locales au déficit de l'Etat.

- **Hypothèse de croissance de 1%**

Le Projet de Loi de Finances 2015 est construit sur une hypothèse de croissance de + 1% en 2015. La croissance réelle 2014 a été de 0.4 %. et + 1.7 % pour 2016 et + 1.9 % en 2017.

Il était annoncé + 1 % en 2014 et +1.7 % en 2015 dans le programme de stabilité 2014-2017

Sur ce point, le Haut Conseil des Finances publiques a jugé optimiste la prévision 2015 au regard des indicateurs de redémarrage de l'activité.

- **Inflation annoncée à 0,9 %**

L'inflation anticipée resterait modérée à 0.9 % contre 0.5 % annoncé en 2014. Si le recul de l'inflation est positif pour le pouvoir d'achat, il rend difficile le désendettement de l'Etat et est une menace de la déflation.

A noter que l'indice de prix des dépenses communales évolue sur un rythme supérieur de 0.8 point à celui de l'inflation des ménages.

- **Baisse de 3,7 milliards en 2015 des dotations aux collectivités**

Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics, les collectivités locales sont largement associées à la contrainte de redressement des comptes publics via leur participation aux efforts d'économie à réaliser (21 Md€ en 2015). Rappelons que cette baisse a pris la forme d'une première contribution en 2014 pour 1.5 Md€. En 2015, et cela sera répété en 2016 et 2017, la baisse opérée s'élève à 3.67 Md€.

Malgré les différentes interventions des collectivités par l'intermédiaire de l'AMF, le Gouvernement et le Parlement ont maintenu la baisse annoncée.

Cette baisse des dotations est historique et intervient dans un contexte socio-économique qui ne permet pas ou peu de compenser la perte de recettes de fonctionnement et qui a pour traduction directe la chute de l'autofinancement. Certains économistes annoncent qu'entre 2011 et 2017, c'est la moitié de l'épargne brute du secteur public local qui va disparaître. Il s'agit là d'une menace sur l'investissement local dont les collectivités assumaient jusqu'à présent 70 %.

- **Augmentation de certaines enveloppes (DSU et DSR)**

Les dotations de solidarité urbaine et rurale progresseront respectivement de 180 millions et 117 millions.

- **Valeurs locatives foncières**

La revalorisation des bases est fixée à 0.9 %.

- **Montée en puissance du FPIC**

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales s'élèvera à 780 millions d'euros soit 120 millions de plus qu'en 2014. Ce fonds a été prévu en 2012 pour assurer une redistribution des ressources des plus favorisés vers les plus défavorisées avec pour objectif d'atteindre en 2016 1 Md€.

Le FPIC est calculé au niveau de l'ensemble intercommunal (CCF) et réparti ensuite entre l'EPCI et les communes membres.

- **FCTVA** Fonds de Compensation Taxe Valeur Ajoutée

Pour atténuer les risques de chute de l'investissement local, le FCTVA est maintenu en dehors de l'enveloppe normée des concours financiers. Son taux est relevé de 15.761 % à 16.40 % pour les dépenses réalisées à partir du 1^{er} janvier 2015.

- **Taux d'intérêts**

Plusieurs indicateurs économiques montrent une tendance au maintien de taux d'intérêts faibles : faible reprise de l'économie, dépréciation de l'euro face au dollar, inflation inférieure à 1 %. Les conditions de financement ne sont plus directement un frein à l'investissement qui se trouve contraint par un manque de confiance en raison de la dégradation des perspectives et d'une vision à très court terme des données chiffrées.

- **Reconduction du fonds d'amorçage**

Ce fonds est maintenu pour l'année scolaire 2015-2016 à 50 € par élèves pour toutes les communes et majoré de 40 € par élève sous condition que Fronton remplit. Il s'intitule désormais « fonds de soutien ».

En clair, L'objectif est tendu car les comptes publics se redressent plus difficilement dans un contexte d'inflation très basse et de croissance très faible (de déflation). Sans vouloir présenter un tableau noir, toutes les collectivités vont devoir évoluer dans un contexte terriblement contraint, terriblement grave :

Selon Le CFL (Comité des Finances Locales) présidé par André Laignel, Maire PS d'Issoudun, mais aussi dans le rapport du sénat sur les évolutions des Finances locales (sénateurs UMP et PRG), l'analyse est consensuelle sur un redressement financier qui s'impose aux collectivités pour éviter l'effet ciseau : hausse des charges et baisse des recettes.

Sans ajustements, les collectivités seront dans une impasse financière. L'épargne brute baisse pour la 3^{ème} année consécutive : - 10,9% en 2012 et - 8% en 2013. Sur la période, toutes les collectivités ont perdu 43% de leur épargne brute.

Insolvabilité : le nombre de collectivités très vulnérables a quasiment triplé. 10 à 15% des villes de plus de 10 000 habitants et des départements auraient dépassés le seuil d'insolvabilité. Les communes entre 2 000 et 10 000 habitants sont très impactées et notamment les bourgs-centres, comme Fronton.

Il est anticipé une baisse de l'investissement par effet de levier, selon le ratio théorique qui évoque que pour 1€ de fonctionnement perdu, c'est 10€ d'investissement perdu. La diminution de l'investissement public local en 2015 est annoncé à - 30% soit près de de 20Mds soit 1% de croissance du PIB national.

Rappel des chiffres de l'investissement public en France, hors remboursement d'emprunt et hors R&D, (en milliards €)

Invest hors remb emprunt et hors R&D	Commune	Dépt.	Région	Total collectivités	Total Invest public France
Subvention	• 3	• 7	• 6	• 16	•
Invest direct	• 32	• 5	• 3	• 40	•
Total	• 35	• 12	• 9	• 56	• 80
% total France	• 44%	• 15%	• 12%	• 80%	•

Certains échelons peuvent faire des économies mais pas tous. Aujourd'hui on asphyxie les communes. Le contexte invite à une très grande prudence car la situation des finances publiques peut se dégrader rapidement. La vigilance s'impose face à la progression des politiques populistes qui peuvent menacer la stabilité de l'Union Européenne (Grèce, Espagne, ...).

La question est essentielle, il faut trouver des solutions collectives, réaliser ensemble des projets essentiels par la mutualisation intercommunale avec une recherche d'optimisation de la fiscalité (FPU à l'étude par exemple).

2 - CONTEXTE COMMUNAL

• Population

Total	Municipale	Comptée à part
Population authentifiée pour 2009		
5100	5030	70
Population authentifiée pour 2010		
5303	5233	70
Population authentifiée pour 2011		
5455	5384	71
Population authentifiée 2012		
5574	5489	85
Population authentifiée 2013		
5683	5594	89
Population authentifiée 2014 et 2015		
5 790	5700	90

Les populations légales millésimées 2012 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015 par décret du 24 décembre 2014. Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 : nombre de logements 2011 corrigé par le ratio positif ou négatif du nombre de personnes par logement.

Le hasard fait que pour Fronton, la hausse du nombre de logement en 2011 est compensée par la baisse du nombre moyen de personnes par logement ce qui rend identiques les chiffres de population millésimés 2014 et 2015.

• **Bilan du fonctionnement**

Chapitres	Réalisé 2012	Variation 2011/2012	Réalisé 2013	Variation 2012/2013	Réalisé 2014	Variation 2013/2014
DEPENSES	5 756 589	6,4%	4 740 137	-17,7%	4 627 045	-2,4%
charges à caractère général	1 200 187	12,9%	1 169 957	-2,5%	1 017 217	-13,1%
Charges de personnel	2 549 395	6,5%	1 879 326	-26,3%	1 903 906	1,3%
Autres charges de gestion courante	1 297 663	12,5%	1 025 556	-21,0%	968 594	-5,6%
Charges financières	183 697	-30,0%	147 011	-20,0%	155 442	5,7%
Charges exceptionnelles	1 760	n.s.	-	n.s.	35 422	n.s.
ICNE de l'exercice						
Dotations aux amortissements	169 193	-8,2%	158 489	-6,3%	178 021	12,3%
Atténuation de produits	354 694	0,9%	359 798	1,4%	368 443	2,4%
RECETTES	6 437 070	0,3%	5 434 506	-15,6%	5 380 599	-1,0%
Produits des services	1 036 413	7,4%	707 952	-31,7%	611 041	-13,7%
Impôts et taxes	3 534 767	2,1%	2 629 742	-25,6%	2 714 806	3,2%
Dotations et participations	1 483 640	-8,5%	1 753 634	18,2%	1 731 412	-1,3%
Autres produits de gestion courante	158 232	0,0%	166 022	4,9%	171 326	3,2%
Atténuation de charges	99 971	-34,1%	81 704	-18,3%	82 756	1,3%
Produits financiers	106	3,4%	85	-19,8%	73	-14,1%
Transferts de charges	20 134	-1,1%	22 333	10,9%	26 243	17,5%
Travaux en régie	39 303	67,2%	43 422	10,5%	29 943	-31,0%
Produits exceptionnels	64 504	331,5%	29 612	-54,1%	12 999	-56,1%
Excédent reporté						
Excédent	680 481		694 369	2,0%	753 554	8,5%

On note :

- Une baisse de 2.4 % des dépenses de fonctionnement ce qui traduit les efforts d'économies. Comparaison impossible avec la baisse 2013 qui tenait compte des transferts de charges à la CCF.
 - o C'est remarquable d'autant que nationalement les charges de fonctionnement des collectivités sont en hausse.
- Cette baisse des charges de fonctionnement est ciblée sur les charges à caractère général, c'est-à-dire la vie de la collectivité dans son quotidien.
- Les dépenses de personnels progressent de 1.3 %. Il s'agit de dépenses difficilement compressibles et qui augmentent naturellement de l'indice GVT et des décisions gouvernementales sur les salaires des agents de catégorie C.
- Au final, l'excédent d'exécution 2014, progresse de 8.5 %. C'est un point très positif car cet excédent doit être utilisé en priorité pour couvrir le capital des emprunts actuels et nouveaux (future école élémentaire) et pour autofinancer, dans la mesure du possible, des travaux.

- Bilan de l'investissement**

Dépenses	2014
13 - subventions	67 927,20 €
16 - emprunts	330 632,52 €
20 - immobilisations incorporelles	3 860,93 €
21 - immobilisations corporelles	423 618,80 €
23 - Immobilisations en cours	604 088,63 €
040 - opérations d'ordre	56 185,41 €
	1 486 313,49 €
Recettes	2014
001 - solde d'exécution reporté	1 941 190,00 €
024 - produit des cessions	0,00 €
040 - opérations d'ordre	178 021,13 €
10 - dotations, fonds, réserves	884 384,18 €
13 - subventions	12 000,00 €
16 - emprunts	1 557,16 €
	3 017 152,47 €
Solde d'exécution 2014	1 530 838,98 €

On note que le solde d'exécution 2014 est diminué de 410 000 € par rapport à 2013. Ceci s'explique le fait que les travaux d'investissement réalisés, en particulier le préau et l'achat de la maison rue des Jardins, l'ont été sans recours à l'emprunt mais en autofinancement car la trésorerie le permettait.

- Évolution du résultat**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat – Epargne brute	941 787	834 759	955 426	1 111 494	1 007 740	680 480	694 370	753 554
Résultat en € par habitant	184 €	163 €	187 €	209 €	185 €	122 €	124 €	132 €

- Soldes financiers**

SOLDES DE GESTION							
		2009	2010	2011	2012	2013	2014
1	Contributions directes	2 682 111	2 877 953	3 199 421	3 358 155	2 629 742	2 714 805
2	Dotations participations	1 349 547	1 406 790	1 621 488	1 483 640	1 753 634	1 731 411
3	Autres	1 226 451	1 348 062	1 595 441	1 595 275	1 051 127	934 381
4	Recettes de fonctionnement	5 258 109	5 632 805	6 416 350	6 437 070	5 434 503	5 380 597
5	Frais de personnel	2 245 595	2 300 058	2 393 544	2 549 395	1 879 325	1 903 906
6	Autres	1 814 656	1 979 050	2 752 758	3 023 497	2 713 800	2 567 698
7	Dépenses de fonctionnement courant	4 060 251	4 279 108	5 146 302	5 572 892	4 593 125	4 471 604
8	Epargne de gestion (4-7)	1 197 858	1 353 697	1 270 048	864 178	841 378	908 993
9	Frais financiers	242 432	242 203	262 306	183 697	147 012	155 442
10	Epargne brute (8-9)	955 426	1 111 494	1 007 742	680 481	694 366	753 551
							14,7%
11	remboursement du capital	498 175	554 292	586 864	417 962	358 760	330 633
12	Epargne nette (10-11)	457 251	557 202	420 878	262 519	335 606	422 918

L'épargne nette semble se redresser. La raison majeure est la baisse des frais financiers et du capital qui représentaient 740 607 € en 2009 et qui sont à 486 075 € en 2014.

- Ressources fiscales**

A taux constants selon les éléments connus à ce jour

	Ressources 2012	Ressources réelles 2013	Ressources réelles 2014	Ressources estimées 2015
IMPOTS "ménages"				
TH	1 555 616	1 068 818	1 118 413	1 154 707
TH log. vacants			19 454	19 629
FB	1 053 934	775 329	816 397	841 614
FNB	163 542	111 563	113 133	118 580
Taxe add FNB	7 907	8 397	9 091	9 000 (*)
TOTAL	2 780 999	1 964 107	2 068 298	2 143 800

C.E.T. = IMPOTS "économiques"				
CFE	345 208	238 624	233 701	230 000
CVAE	142 479	145 949	161 543	150 497
TaSCom	60 262	77 093	65 386	62 000 (*)
IFER	5 247	5 859	6 460	6 400 (*)
TOTAL	553 196	467 525	467 090	448 897
Allocations Compensatrices				
Comp TH	90 822	95 911	101 571	112 400
Comp FB	8 926	8 926	6 637	6 648
Comp FNB	35 936	44 046	34 848	31 784
TOTAL	135 684	148 883	143 056	150 832
Comp CFE	18 470	9 875	9 048	8 500 (*)
Péréquation verticale				
FNGIR-DCRTP	- 354 599	- 356 870	- 356 870	- 360 000 (*)
Péréquation horizontale				
FPIC		-	- 3520	- 3 500 (*)
TOTAL	- 354 599	- 356 870	- 360 390	- 363 500

(*) montant estimé

• Évolution des bases et taux

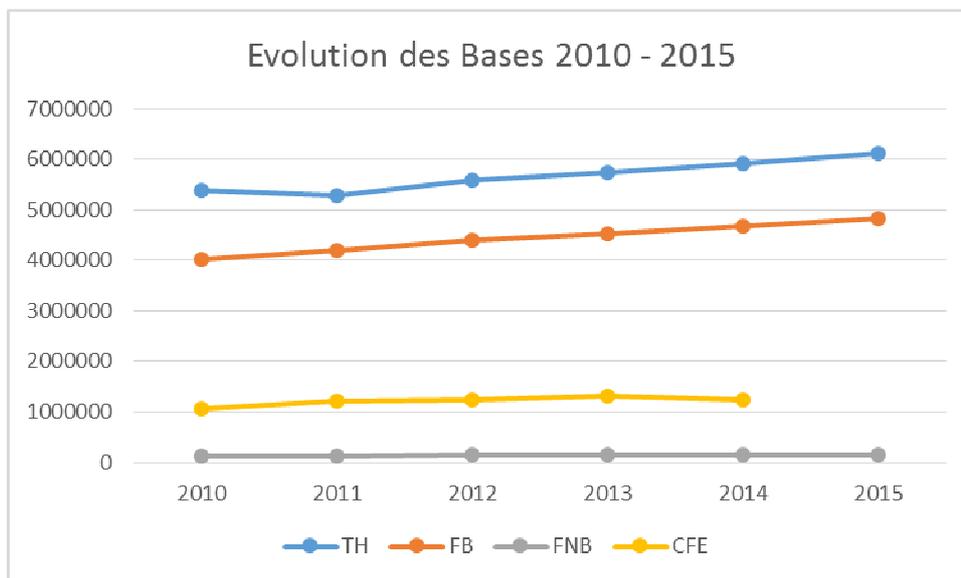
Le taux de revalorisation forfaitaire des bases est en 2015 identique à 2014 soit +0.9 %

La base CFE n'est pas connue à ce jour

	Bases 2014	Loi Finance	revalorisation	Bases 2015	taux	Produit
		0,90%	dynamique	prévision	Communal	Cmnal
TH	5 923 796	5 977 110	138 924	6 116 034	18,88%	1 154 707
TH Vacants	103 039	103 966	0	103 966	18,88%	19 629
FB	4 678 495	4 720 601	102 399	4 823 000	17,45%	841 614
FNB	146 830	148 151	5 749	153 900	77,05%	118 580
CFE	1 237 169		0	1 237 169	18,89%	233 701
						2 368 231

Rappel produit fiscal
2014 : 2 299 749 €

+ 68 482



Ces courbes confirment que ce sont les ménages qui sont la source de la fiscalité à Fronton, compte tenu de la faiblesse de notre tissu d'entreprises industrielles et de services.

85.12 % du produit de l'impôt attendu 2015 est constitué par la TH et le FB.

Les taux 2014 pour comparaison

	FRONTON	CASTELNAU	BOULOC	VILLEMUR
TH	18,88	18,71	18,6	19,22
TFB	17,45	16,56	18,52	22,56
TFNB	77,05	74,28	64,93	114,85
CFE	18,89	22,32	21,8	
Produit 2014	2 299 749	3 990 707	1 589 531	

La baisse de l'impôt sur le revenu des ménages n'impactera pas la commune au niveau de la Taxe d'habitation. En effet, cet impact de 4 millions d'euros, pèsera sur les collectivités au titre des régimes dérogatoires qu'elles ont décidé de mettre en place par délibération. Fronton ne compte aucun régime dérogatoire et n'est donc pas concerné. A noter que l'impact n'est pas compensé.

Droits de mutation à titre onéreux : les Départements ont la faculté de porter, par délibération le taux des droits de mutation de 3.80 à 4.50 %. En Haute-Garonne, le taux est de 4.5 % depuis le 1 mars 2014. La LF 2015 autorise le maintien de ce taux au-delà du 26 février 2016 comme initialement prévu en LF 2014.

Le taux payé par le contribuable est de 5.70 % en Haute-Garonne compte tenu de la taxe additionnelle de 1.20 % qui est reversée aux communes de plus de 5000 habitants.

Pour information, à population égale, Castelnaud enregistre un produit fiscal de 1 700 000 € de plus par an que Fronton, compte tenu de l'implantation de la zone Eurocentre sur une partie de cette commune.

• Potentiel financier et fiscal

En l'état actuel du droit, la contribution au redressement des finances publiques 2014 n'est pas prise en compte dans le calcul du potentiel financier des collectivités territoriales, ce qui majore artificiellement cet indicateur.

A partir de 2015, le potentiel financier est diminué de la contribution au redressement des finances publiques supporté l'année précédente.

	2008	2011	2012	2013	2014	Castelnau 2014	Villemur 2014	Bruguères 2014
Potentiel financier	495,18	580,57	599,97	615,57	624,63	1060,16	887,60	1478,51
Strate PF 5000 à 7499	865,73	948,31	999,61	1021,12	1036,90			
Potentiel fiscal		453,93	473,29	489,36	498,79	953,73	768,98	1371,06

(source Préfecture)

• Dotations de l'Etat

La DGF : Dès 2015, l'architecture de la DGF est modifiée. De 5 composantes (base, superficie, complément de garantie, compensation part salaires ex TP, dotation parcs naturels) auxquelles s'ajoutait la contribution au redressement des finances publiques, le législateur a retenu 2 composantes : la dotation forfaitaire perçues en 2014 avec la contribution au redressement et une part variable de la population. La première composante est figée. Pour Fronton, en 2015, la deuxième le sera aussi car la population DGF 2015 est identique à la population DGF 2014.

Il s'agit là d'une première étape de la réforme plus large de la DGF qui devrait être appliquée en 2016 et qui est actuellement confiée pour étude à une mission parlementaire.

Le prélèvement effectué au titre du redressement des comptes publics et son impact sur Fronton :

La DGF 2014 a été réduite de 45 028 € et s'est donc élevée à 784 557 €.

La baisse des dotations annoncée a été simulée sur la DGF de Fronton et se traduirait ainsi, en l'état des données connues à ce jour :

	2014	2015	2016	2017
RRF année de référence 2013	6 377 633	5 368 753	5 368 753	5 368 753
Atténuations de produits	354 694	359 798	359 798	359 798
Cessions	2 335			
Assiette du prélèvement	6 020 604	5 008 955	5 008 955	5 008 955
Taux du prélèvement supplémentaire	0,7479%	1,8439%	1,8566%	1,8638%
Prélèvement DGF annuel supplémentaire	45 028	92 360	92 996	93 357
Prélèvement cumulé	45 028	137 388	230 384	323 741
Montant estimé de la DGF	784 557	692 197	599 201	505 844

Source ATD - RRF = recette réelle de fonctionnement

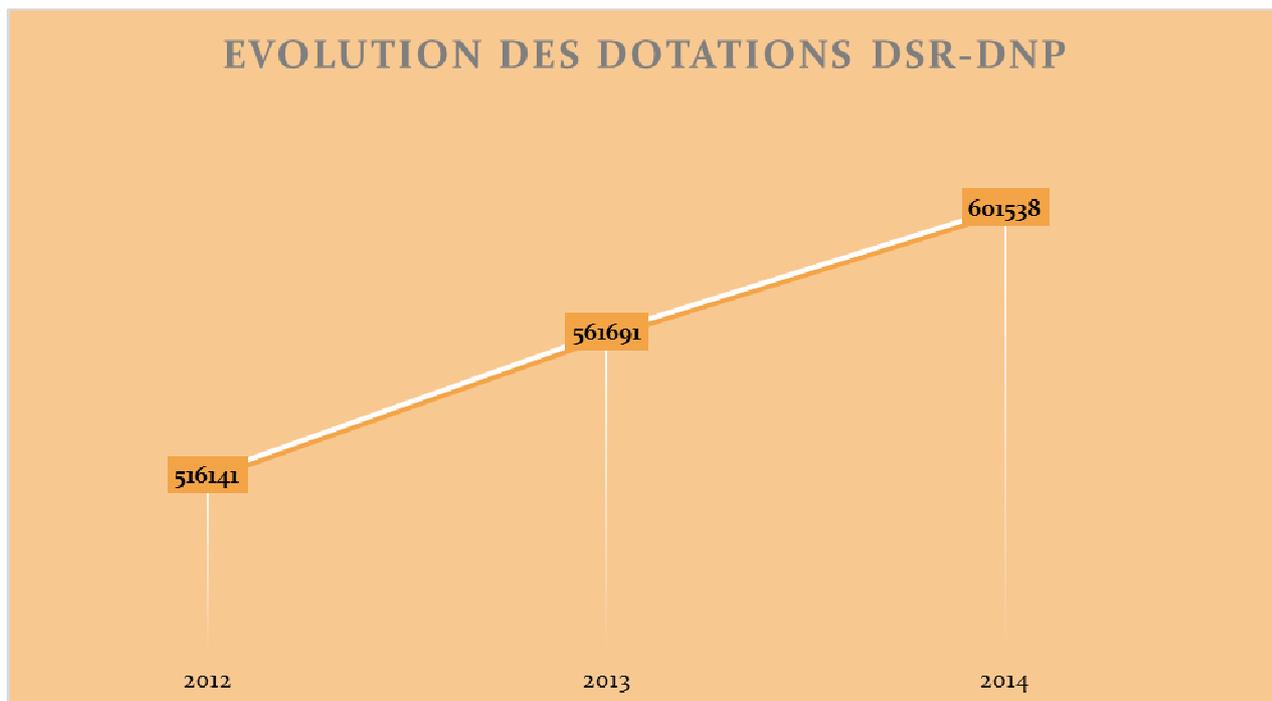
Au final, la DGF 2017 serait inférieure de 323 741 € à la DGF 2013. La perte cumulée pour la commune entre 2014 et 2017 sera près de 750 000 €. Ces données n'ont qu'une valeur de projection car on ne connaît pas réellement le taux du prélèvement 2015. Il a été estimé sur la base de celui de 2014.

Sur ce point, M. le Maire souhaite reprendre une phrase, plusieurs fois entendue et lue, qui laissait à penser qu'il « manquerait 400 000 € au budget ». Il précise que ce dont il a parlé c'est du « manque à gagner » de 45 000 € en 2014 et de 92 000 € en 2015 du fait de la baisse de la DGF.

Les dotations de péréquation et l'éligibilité « bourg centre »

La Dotation de Solidarité Rurale sert à compenser les charges de centralité que sont par exemple, la Trésorerie, la gendarmerie, les Pompiers (quand Fronton a construit la caserne avant de la céder à l'euro symbolique au Département), mais aussi les plateaux sportifs construits par la commune pour le collège avec une subvention du conseil général attendue depuis 2013...

L'article 107 prévoit une augmentation des crédits de 117 M€ pour la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et 10 M€ pour la DNP (Dotation Nationale de Péréquation). L'objectif est de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les communes les plus fragiles. Cette hausse est prise en charge en totalité par les collectivités locales puisque, pour dégager les sommes nécessaires au financement de la hausse, des transferts perçus seront diminués.



Maintien de la DSR Bourg Centre : la refonte de la carte cantonale, qui sera effective en mars 2015, aura des conséquences importantes pour des communes comme Fronton qui était jusqu'à présent éligible à la première fraction de la DSR. Ainsi, en droit constant, en 2017, sur la base de la situation d'une année complète après réforme (année 2016), les communes perdant le statut de chef-lieu de canton ne seront plus éligibles à la DSR Bourg centre.

Interpellé par l'AMF dès 2013, le Premier Ministre s'était engagé à ce que la réforme du découpage cantonal n'ait aucune incidence sur les éléments liés à la qualité de chef-lieu de canton. Cet engagement est traduit en loi de finances 2015 par un dispositif permettant de neutraliser les effets de la réforme. Pour bénéficier de la DSR en 2017 il faudra remplir une des trois conditions ci-dessous :

- Commune chef-lieu de canton au 1^{er} janvier 2014
- Commune dont la population représente au moins 15 % de la population du canton
- Commune désignée comme siège des bureaux centralisateurs au sein des nouveaux cantons.

Il faudra également remplir une condition liée au potentiel financier: CGCT : ne sont pas éligibles les communes « dont le potentiel financier par habitant est supérieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 10 000 habitants ».

D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Les crédits sont abondés de 200 millions d'euros en 2015, soit un tiers de son volume actuel. Montant de la DETR en 2014 : 616 M€

Cette hausse des crédits est prise en charge par le budget de l'Etat et ne pèse donc pas sur l'enveloppe normée.

La variation à la hausse, comme à la baisse, de l'enveloppe départementale de la DETR ne pouvait être supérieure à 5 %. Avec la LF 2015, l'enveloppe attribuée ne pourra représenter plus de 150 % de celle fixée en 2014, ni d'ailleurs être inférieure de 150 %.

Nous espérons que cette augmentation d'enveloppe soit un bon présage pour la deuxième tranche de la DETR de Fronton pour la construction de l'école.

Les éléments chiffrés de Fronton :

	2008	2012	2013	2014
Population DGF	5657	5601	5718	5829
Population 3-16 ans	743	1109	1177	1200
Voirie en ml	54626	56147	58990	59264
Dotation forfaitaire	862623	808863	819197	784557
Dont Dotation de base	503486	506655	518510	529782
Dont Dotation superficie	14504	14759	14759	14759
Dont Complément de garantie	208495	200239	200239	200239
Dont Comp. Part salaires TP	131874	82899	85689	80494
Dont Comp. Baisses de DCTP	4264	4311	4311	4311
Contribution au redressement des finances publiques				- 45028
DSR Cible		11745	36675	43901
DSR Péréquation		78935	88820	92067

DSR Bourg centre		205257	233282	249036
DNP part principale		155228	166629	175860
DNP part majoration		40709	36285	40674
Prélèvement FNGIR		- 351783	- 354599	- 356870
Prélèvement TASCOT	0	57592	57592	57592
Potentiel financier/hab	495.18	599.97	615.57	624.63
Potentiel financier strate	865.73	999.61	1021.12	1036.90

Source fiche DGF Etat

• **Focus sur certains postes : personnel, charges à caractère général, ...**

FOCUS : PERSONNEL

	2010	2011	2012	2013	2014
Frais de personnel	2 300 057 €	2 393 545 €	2 549 395 €	1 879 326 €	1 903 906 €
DF	4 521 311 €	5 408 610 €	5 756 589 €	4 740 137 €	4 627 045 €
% des DF	50,87%	44,25%	44,29%	39,65%	41,15%

DF = dépenses de fonctionnement

En 2013, transfert de personnel à la CCF

En 2014, un ratio qui augmente par l'effet baisse des dépenses conjugué à l'augmentation GVT de la masse salariale.

1er janvier 2015 : revalorisation indiciaire des catégories B et C – deuxième phase

Le décret 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale avait modifié les grilles indiciaires des agents susmentionnés pour l'année 2014 mais prévoyait également une revalorisation de certains indices de leurs grilles respectives au 1^{er} janvier 2015. Cette nouvelle revalorisation indiciaire est intervenue au 1^{er} janvier 2015 :

- En catégorie C, elle est uniforme pour tous les grades classés dans les échelles 3, 4, 5 et 6 de rémunération, ainsi que pour les brigadiers chefs principaux et chefs de police municipale. Tous les échelons seront revalorisés de 5 points d'indice majoré.
- Pour la catégorie B, la revalorisation portera uniquement sur les 4 premiers échelons du premier grade (augmentation de 1 à 7 points d'indice majoré selon les cas) ainsi que les échelons 8 et 10 (plus 2 points d'indice majoré).

Pour avoir une idée : la valeur du point est de 4.6303 €. L'incidence financière pour un agent en catégorie C est de 278 € par an. Au regard de la masse salariale, l'impact de la deuxième phase de revalorisation est estimé à 12 672 € bruts + 2600 € de charges patronales.

Police : le service de 4 personnes titulaires a été réduit momentanément à 2 titulaires et 1 contractuel. Compte tenu du besoin et des compétences de cet agent, il a été nommé stagiaire sur un poste du tableau. Avec la réintégration de l'ASVP en disponibilité, le service est de nouveau depuis quelques jours à 4 agents.

Service technique : avec la réorganisation du service et la nouvelle distribution des tâches pour plus de cohérence, un agent du service administratif assurera désormais le secrétariat sur site du service technique et une présence physique.

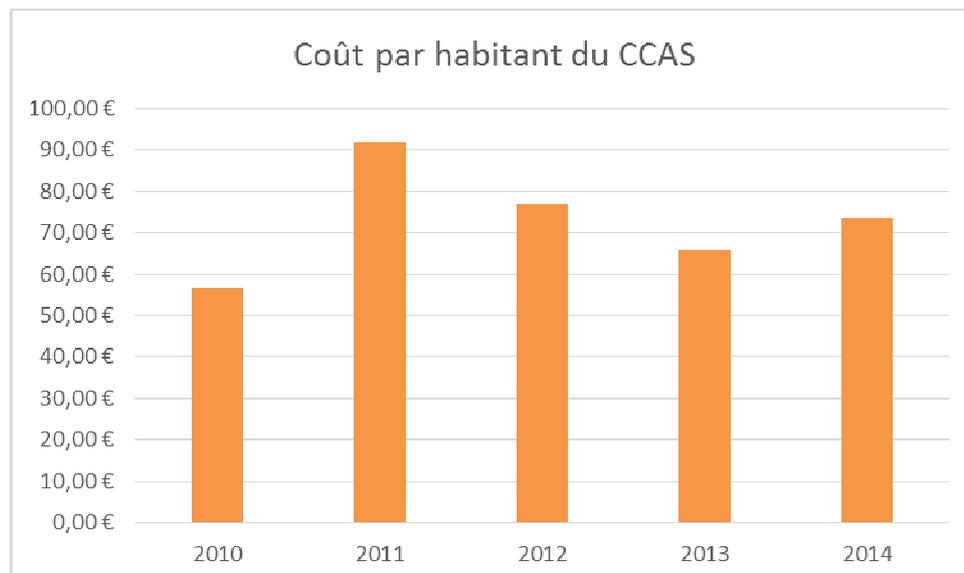
Communication : actuellement, seule une personne recrutée à 50 % pour la partie évènementielle et prochainement le recrutement d'un chargé de communication.

FOCUS : CCAS

Le CCAS tiendra son propre débat d'orientation budgétaire

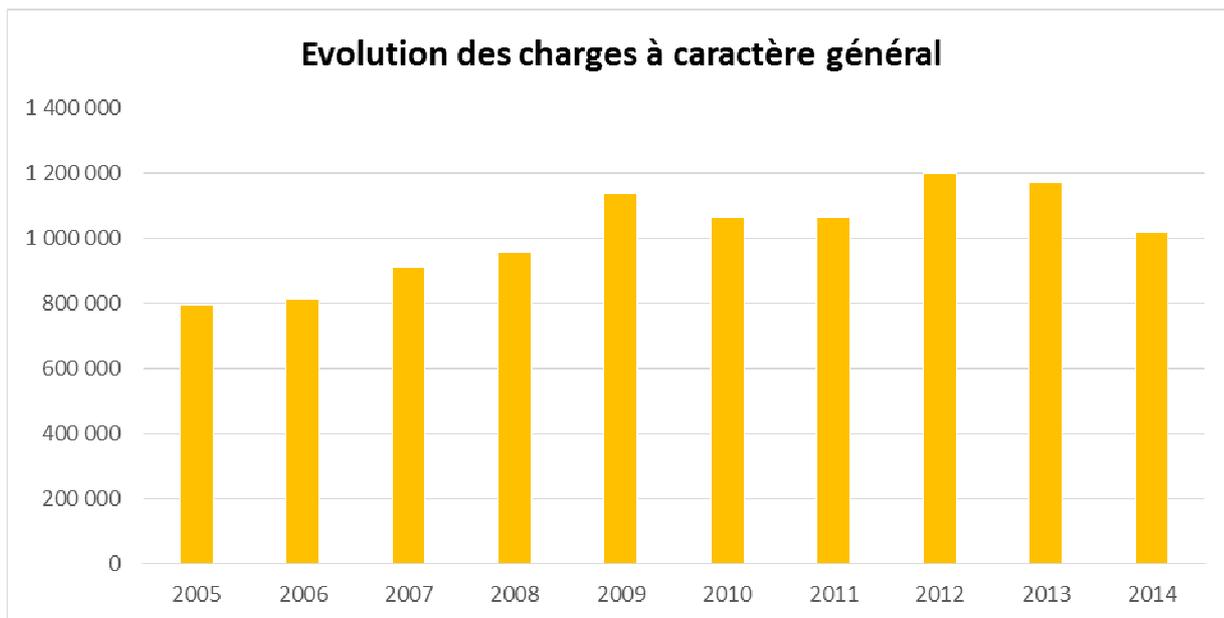
Evolution de la subvention versée au CCAS							
déduction faite du CEJ							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Subvention	277 138 €	81 230 €	299 873 €	499 807 €	429 429 €	374 411 €	419 297 €
		-70,69%	269,17%	66,67%	-14,08%	-12,81%	11,99%
Coût par habitant			56,55 €	91,62 €	77,04 €	65,88 €	73,56 €
						(*)	

(*) En 2013, du fait du transfert de la crèche et du CAJ à la CCF, le CCAS a perçu les aides de la CAF qui se versent en n+1 ce qui vient diminuer le coût par habitant de façon ponctuelle car les dépenses liées à ces services n'incombaient plus au CCAS en 2013.



Chaque Frontonnais a contribué à hauteur de 73.56 € au financement du CCAS

FOCUS : CHARGES A CARACTERE GENERAL



On note une relative stabilité des charges à caractère général malgré des services et des contraintes qui ont nettement augmenté en 10 ans.

- Le pic de 2009 correspond aux charges induites (fluides, assurances, ...) par les investissements 2006-2007.
- En 2012, le pic est conjoncturel car il fait suite à deux éléments majeurs : important sinistre dans le bâtiment de la Trésorerie et transformations de la cuisine Garrigues et élémentaire (en grosse partie en régie) pour recevoir la liaison froide.
- En 2013, les charges diminuent du transfert de compétence à la CCF. De 2013 à 2014, la baisse traduit essentiellement l'effort d'économies.

• Tarifs

Les ressources de la collectivité sont constituées essentiellement par : l'impôt, les contributions de l'Etat et le produit des services.

Les loyers seront révisés, à l'échéance, du coût de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE. Les tarifs ont été régulièrement augmentés de l'inflation.

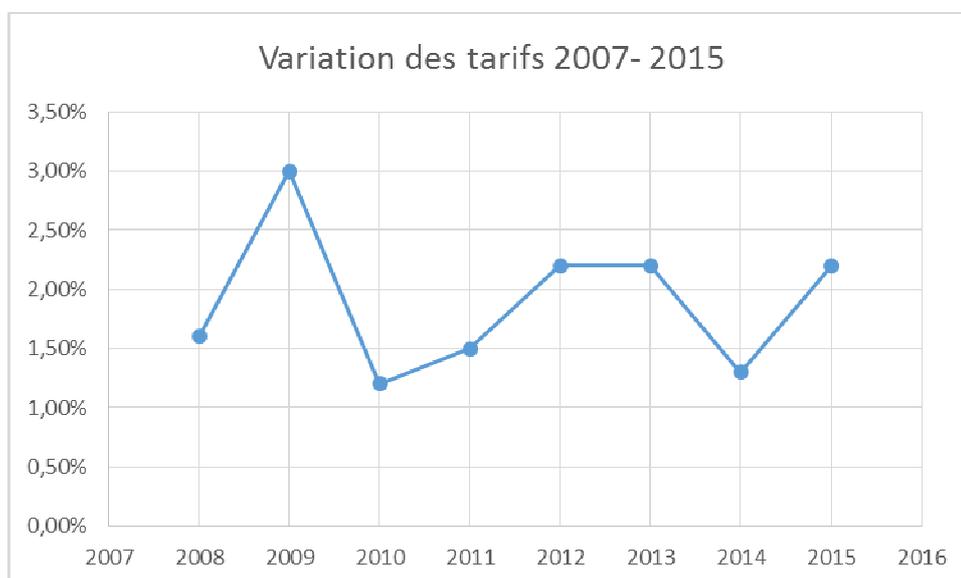
L'AMF a publié, pour la 10^{ème} année consécutive, l'indice des dépenses communales et son constat est clair, l'inflation réellement supportée par les communes est nettement supérieure à celle mesurée par l'indice des prix à la consommation des ménages (+0.8 %). Cela avait été anticipé au BP 2014 par une augmentation des tarifs de 1.3 % sur une inflation annoncée à 0.5 %.

Fin 2014, l'indice publié sur un an est de 1.8 %.

Proposition 2015 : 0.9 % d'inflation + 0.8 % (panier du maire) + 0.50 % de correction 2014 = 2.20 %

Augmentations des tarifs ces dernières années :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1.60 %	3.00 %	1.20 %	1,50 %	2.20 %	2.20 %	1.30 %	2.20 %



• Dette

ENDETTEMENT PAR HABITANT ET EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DEPUIS 2006 AVEC SIMULATION

A jour au 4 février 2015

	Habts	Dette en capital 01/01	Dette Habitant	Remboursement du capital	Remboursement des intérêts	Annuité Habitant
2006	4598	4 838 726	1 052	372 326	182 834	120
2007	5117	4 731 333	924	368 736	171 313	105
2008	5117	4 334 571	847	352 040	140 793	96
2009	5117	3 975 873	776	313 429	173 954	95
2010	5303	4 782 444	901	361 241	181 157	102
2011	5455	5 909 992	1 083	414 619	207 805	114
2012	5574	5 495 373	985	415 410	193 118	109
2013	5683	5 125 962	901	354 507	159 686	90
2014	5700	4 207 882	738	338 708	159 253	87
2015	5700	3 869 173	678	398 554	161 334	98
2016	5730	5 970 619	1 041	452 452	184 927	111
2017	5800	5 518 167	951	454 583	196 337	112
2018	5850	5 063 583	865	462 420	180 171	109

2013 emprunt Crèche transféré à la
CCF

Au 31/12/2013		Strate nationale	Fronton	Castelnau	Bouloc	Villemur
Dettes par habitant 2013		1 116 €	847 €	1 468 €	940 €	913 €
Annuité par habitant 2013		141 €	84 €	127 €	86 €	98 €
Encours total (en€)			4 812 000	8 314 000	3 956 000	5 259 000

EMPRUNTS A TERME

	Objet	Prêteur	Montant
2015	menuiseries caserne gendarmerie	CG 31	16 157
2015	Travaux Poste	CG 31	100 772
			116 929
2017	Restauration intérieure église	CRCA	205 800
			205 800
2018	agrandissement primaire 2ème tranche	CRCA	180 000
2018	acquisition terrain maternelle Balochan	CG31	95 280
2018	Acquisition bât. allée J. Ferran	CG31	64 000
			339 280

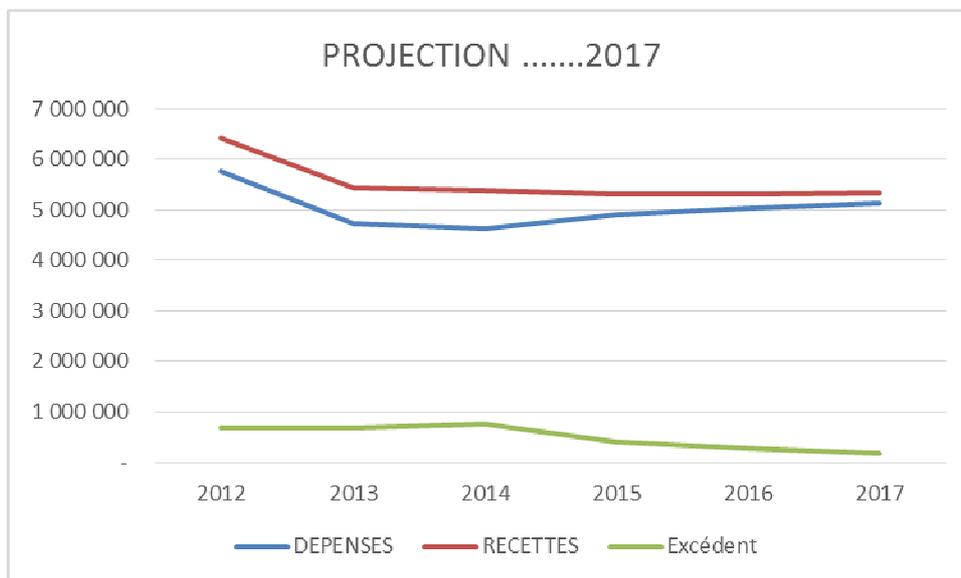
- **Projections 2015 – 2017**
-

FONCTIONNEMENT

Une projection réalisée :

- en tenant compte de la baisse de la DGF,
- en misant sur l'évolution de la DSR sans retour sur la suppression de la fraction bourg-centre
- en maîtrisant les dépenses de fonctionnement tout en valorisation l'impôt, les tarifs et les loyers

Chapitres	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	2015	2016	2017
DEPENSES	5 756 589	4 740 137	4 627 045	4 911 969	5 033 347	5 145 985
charges à caractère général	1 200 187	1 169 957	1 017 217	1 047 734	1 079 166	1 111 540
Charges de personnel	2 549 395	1 879 326	1 903 906	1 961 023	2 019 854	2 080 449
Autres charges de gestion courante	1 297 663	1 025 556	968 594	1 146 000	1 146 000	1 146 000
Charges financières	183 697	147 011	155 442	161 400	185 000	197 000
Charges exceptionnelles	1 760	-	35 422	40 000	40 000	40 000
ICNE de l'exercice						
Dotation aux amortissements	169 193	158 489	178 021	180 000	180 000	180 000
Atténuation de produits	354 694	359 798	368 443	375 812	383 328	390 995
RECETTES	6 437 070	5 434 506	5 380 597	5 316 393	5 322 318	5 330 556
Produits des services	1 036 413	707 952	611 041	620 207	629 510	638 952
Impôts et taxes	3 534 767	2 629 742	2 714 806	2 796 250	2 880 138	2 966 542
Dotations et participations	1 483 640	1 753 634	1 731 412	1 571 827	1 482 831	1 393 474
Autres produits de gestion courante	158 232	166 022	171 326	173 039	174 770	176 517
Atténuation de charges	99 971	81 704	82 756	80 000	80 000	80 000
Produits financiers	106	85	73	70	70	70
Tranferts de charges	20 134	22 333	26 242	20 000	20 000	20 000
Travaux en régie	39 303	43 422	29 943	40 000	40 000	40 000
Produits exceptionnels	64 504	29 612	12 998	15 000	15 000	15 000
Excédent reporté						
Excédent – Epargne Brut	680 481	694 369	753 552	404 425	288 971	184 571
Taux d'Epargne brute (seuil 7%)			14%	7,6%	5,4%	3,5%

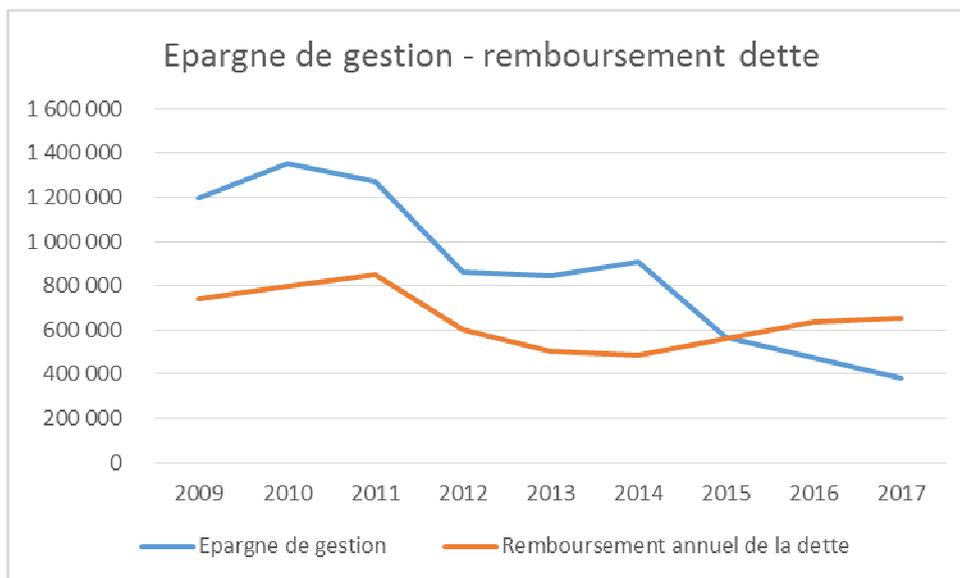


INVESTISSEMENT

	2014		2015		2016		2017	
PREAU	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Travaux	276 052		126 358					
Honoraires	21 593							
Sous/total	297 645		126 358					
Subvention CG 31		0		55 300				
FCTVA				46 912				
Emprunt		0						
				102 212				
Bilan	-297 645		-24 146					
MAISON 25 rue des Jardins	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Achat	180 000							
Honoraires	3 361							
Sous/total	183 361							
Subvention CG 31								
FCTVA								
Bilan	-183 361							
ECOLE tranche ferme	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Travaux	0		2 500 000		2 500 000			
Honoraires	340 446							
Sous/total	340 446		2 500 000		2 500 000			
DETR (1ère t 500 000 €)		0		800 000		800 000	271 946	
Région fonds prélude						25 000		
FCTVA				53 760		410 000		410 000
Emprunt				1 000 000		1 300 000		
				1 853 760		2 535 000		
Bilan	-340 446		-646 240		35 000		138 054	

EPARGNE DE GESTION - DETTE

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Epargne de gestion	1 197 858	1 353 697	1 270 048	864 178	841 378	908 993	565 725	473 871	380 871
Remboursement annuel de la dette	740 607	796 495	849 170	601 659	505 772	486 075	560 000	638 000	651 000



3 - INTERCOMMUNALITE

Le DOB de la CCF n'ayant pas eu lieu à ce jour, il en sera rendu compte lors d'une prochaine séance.

4 - EAU

A la clôture 2014, l'excédent de fonctionnement est de 90 918 €, sensiblement amélioré par rapport à 2013 : 62 512 €.

En investissement, le résultat propre à l'exercice 2014 et de 62 424 €, en cumul avec le report 2013 il s'élève à 123 117 €. Ces éléments permettront un autofinancement important des travaux de renforcement en eau potable qui sont prévus entre la rte de Toulouse et le chemin de Pourradel.

A noter que le tracé initial n'a pu être maintenu faute de pouvoir obtenir l'autorisation de passage d'un propriétaire. Fort heureusement, un autre tracé est possible. L'estimation est de 148 400 € HT pour la partie réseau et 5 800 € HT pour la partie défense incendie.

Le Conseil Général a alloué une aide de 11 400 € sur la partie réseau et devrait statuer, sur la partie défense incendie, courant 2015 à +/- 900 €

En matière d'investissement, il est nécessaire de prévoir le remplacement de la conduite de distribution à partir du château d'eau dans la partie située en bas de colonne et jusqu'au carrefour avec le chemin de Capdeville (150 m environ).

Pour 2015, la charge de remboursement au SMEA sur la partie de compétence transférée est estimée à 17 700 €, en nette augmentation par rapport à 2014. Augmentation qui provient essentiellement du transfert d'un prêt concernant les travaux d'alimentation de Fronton par le SIE de Saint-Jory. Prêt qui arrive à terme en 2017.

En matière de dette, le service est peu endetté avec un capital restant dû au 31/12 de 239 005 €.

L'annuité 2015 se décompose ainsi : capital : 30 794 € - intérêts : 8 960 €

Les tarifs de l'eau au m3 seront étudiés en commission avec des éléments budgétaires précis.

5 - ASSAINISSEMENT

A la clôture 2014, l'excédent de fonctionnement est de 123 031 €, nettement amélioré par rapport à 2013 : 69 254 €.

En investissement, le résultat propre à l'exercice 2014 est de 206 860 €, en cumul avec le report 2013 il s'élève à 65 466 €. Ces éléments permettront un autofinancement des travaux à créer chemin de Pourradel.

Le service ne peut pas bénéficier, pour les travaux, d'une programmation départementale. Il pourrait, comme cela s'est déjà produit, être subventionné par l'Etat mais les DETR sont actuellement mobilisées pour la construction de l'école.

L'ensemble des travaux réalisés par ce service ne peut donc se faire qu'en autofinancement ou emprunt.

Il est prévu pour 2015 de compléter le réseau du chemin de Pourradel sur 200 m et de réaliser les regards qui permettront de raccorder les collecteurs privés. Estimation de 9 regards au coût moyen de 6500 € l'unité.

Pour 2015, la charge de remboursement au SMEA sur la partie de compétence transférée est estimée à 139 000 €. Rappelons qu'en 2013, le SMEA avait, suite à une erreur, appelé pratiquement le double du montant du remboursement. Cette charge supplémentaire, dès que le SMEA a admis son erreur, a donc été neutralisée sur 2014.

Ceci appelle tout de même une observation : si le service avait dû rembourser le SMEA en 2014, la section de fonctionnement serait en déficit et ne permettrait pas de financer le capital de la dette.

En 2015, le service devra réviser son schéma d'assainissement qui est l'un des supports de la révision du P.L.U.

En matière de dette, le capital restant dû au 31/12 est de 960 908.41 €. Il est principalement constitué du prêt réalisé en 2013 (700 000 €) pour financer les travaux de Sautic, Capdeville et Pourradel.

L'annuité 2015 se décompose ainsi : capital : 86 455 € - intérêts : 37 558 €

Emprunts à terme :

- 2017 montant du capital : 110 000 €
- 2018 montant du capital : 400 000 €

Les tarifs de l'eau assainie au m³ seront étudiés en commission avec des éléments budgétaires précis et notamment une projection des dépenses 2015.

6 – CAISSE DES ECOLES

Il avait été annoncé, lors du budget 2014, que ce budget serait clôturé et comptabilisé de façon analytique dans le budget principal.

Cette volonté partagée, Trésorerie – commune, n'a pas été possible pour 2015 mais sera donc prévue en 2016.

Le bilan 2014 est excédentaire de 1 295 €.

La subvention 2014 a été de 38.64 € par élève en maternelle et de 52.50 en élémentaire. Cette enveloppe est destinée à l'acquisition des fournitures scolaires. La commission éducation se réunissant le 24 février, il sera rendu compte en séance d'éventuelles modifications de cette enveloppe.

En maternelle, compte tenu de l'augmentation des prix de certains produits, la commission a décidé de revaloriser de 3.50 % le montant de l'allocation par élève pour la porter à 40 €.

Les autres lignes seront reconduites. Une économie sur la maintenance des copieurs est espérée compte tenu du marché qui s'ouvre et des tarifs qui seront pratiqués.

A titre informel, la part du scolaire dans le budget de fonctionnement de la collectivité est de 18 %.

7 – ZONE D'ACTIVITES DIVERSES

A la clôture de l'exercice 2014, le déficit de cette zone est de 333 797.20 €, il a été atténué de 52 734.61 € qui proviennent de la vente de deux lots.

A ce jour l'extension est composée de 10 lots après découpage :

- Lot 1	2500 m ²	vente en projet – 47 500 € - SS privé annulé le 4/03/2015
- Lot 2	2500 m ²	vente en projet – 47 500 € - SS privé annulé le 4/03/2015
- Lot 3	1500 m ²	vendu à Richard Daout – 28 500 €
- Lot 4	1250 m ²	vendu à SCI Fernandez – 23 750 €
- Lot 5	3025 m ²	57 475 €
DP - Macro lot 1		
- Lot A	1914 m ²	vendu à SCI P3L – 36 366 €
- Lot B	1258 m ²	sous-seing privé signé le 8/12/2014 – Mathieu Guy – 23 902 €
- Lot C	800 m ²	sous-seing privé signé le 8/12/2014 – Mathieu Guy – 15 200 €
DP -Macro lot 2		
- Lot A	1700 m ²	sous-seing privé signé le 05/02/2015 – Hervé Ferrières – 32 300 €
- Lot B	1800 m ²	34 200 €

Un prêt de 50 000 € qui sera à terme en 2020. Montant du remboursement annuel 3 600 €.

En 2015, le lot de la DP 2 issu du découpage devra être viabilisé (réseaux secs et humides sauf l'eau potable). Le montant sera inscrit au BP 2015 de la ZAD.

A l'issue de la vente de l'ensemble des lots il faudra se poser la question de clôturer ce budget sauf à prévoir une nouvelle extension.

La clôture imposera le remboursement du prêt ou son transfert à la commune.

A noter que la vente des lots ne permettra pas de solder le déficit et de rembourser l'avance consentie par la commune à la création de ce lotissement.

Produit de vente à encaisser : 286 577 €

En l'état actuel, du prêt non soldé, du solde de l'avance à la commune et du décalage entre le prix de revient des terrains et le prix de vente, la clôture de ce budget impliquera le versement préalable d'une subvention d'équilibre voisine de 300 000 €. Cette somme pourra être provisionnée sur plusieurs exercices.

M Pieralli : concernant ces 300 000 €, n'y a-t-il que cette solution ? ils vont être certes étalés mais supportés par les Frontonnais. Cela me dérange profondément que les élus de l'époque n'aient pas été assez perspicaces et je regrette que l'on n'ait pas su voir cette hypothèse.

Par ailleurs, depuis un an, je déplore que nous n'ayons eu aucune réelle commission de développement économique hormis une séance sur le marché de Noël. Ce n'est pas à la commission développement économique de parler du marché de Noël. Rien sur la ZAD, rien sur les entreprises en difficulté, rien sur la politique de développement économique.

M Cavagnac : d'une part, la ZAD, comme dans de nombreuses communes, c'est un investissement choisi. Il faudrait augmenter le prix des terrains de la zone

pour faire une opération blanche. Cela est apparu impossible dans nos communes. Mais nous vous invitons à trouver des entreprises acheteuses.

Par contre, une gestion analytique mettrait en évidence que l'impôt économique perçu depuis la création de cette ZAD couvre le solde comptable qui sera constaté à la clôture de l'opération.

D'autre part, la compétence économique est aujourd'hui dévolue à la Communauté de communes et Fabrice Marelo siège comme délégué dans la commission. C'est la même chose que pour la voirie ou les déchets. Par contre, au niveau communal, il y a eu des groupes de pilotage de l'OMPCA, vous avez été convié et cela aussi c'est de l'économie.

Par ailleurs, un groupe de travail sera prochainement créé et, sur la base de l'étude Cercia, il travaillera à l'adaptation du règlement du marché.

En ce qui concerne l'entreprise en difficulté, le Tribunal a voté la liquidation suite à deux dépôts de bilan successifs et je ne vois pas l'intérêt de réunir une commission sur le sujet, si ce n'est pour regretter ce terrible gâchis.

M Marélo : M. Pieralli, vous êtes élu depuis deux mandats, vous avez fixé le prix de vente dans cette zone à 19 € le m² dans un mandat précédent. Je suis élu depuis moins d'un an, et durant cette période, trois terrains ont été vendus. Ça me dérange que vous puissiez dire que l'on n'a rien fait pendant un an.

M Pieralli : les élus de l'opposition, nous apprenons les ventes en conseil municipal. Je parle donc du partage de l'information entre les élus que nous sommes car, je considère, que c'est l'essence même de la vie municipale.

M Cavagnac : M. Pieralli, nous avons eu un entretien, j'ai apprécié ce moment d'échange et je vous l'ai dit, si demain vous êtes porteur d'un projet, alors n'hésitez pas à le porter au débat démocratique, mais arrêtez de « chercher des poils aux œufs », cela n'avance à rien. Tous les jours je prends des décisions et je ne vous appelle pas pour les valider. Mais la vie démocratique c'est notamment des débats entre l'augmentation de la fiscalité et/ou de la dette. Je le dis ici avec force pour que vous participiez au débat. Je croyais que votre intervention aurait porté sur la DGF ou un sujet fiscal...

M Doisneau : peut-on évoquer le poste de « chargée de communication »

Mme Stragier : nous sommes étonnés de ce nouveau poste.

M Cavagnac : Ce n'est pas un nouveau poste. Il s'agit d'une réorganisation en interne des services qui visait à optimiser la gestion des salles, à faciliter la relation avec les associations et à assurer un accueil physique et téléphonique au service technique. Cette mission est aujourd'hui assurée par Mme Anduze. En parallèle, la Communauté de Commune souhaitant développer l'espace affaire de l'Office de Tourisme, a recruté Mme Gholami à 50 % et la commune a appuyé cette volonté en maintenant Mme Gholami à 50 % sur la collectivité. Mme Bernardie, ici présente, a donc été recrutée pour assurer la fonction de chargée de mission communication sur un contrat de un an. Sa formation nous permettra d'internaliser les parutions municipales. C'est une personne dont le profil allie compétence et dynamisme.

M. Cavagnac propose à M. Bailly de compléter. M. Bailly qui avait pris connaissance des documents en amont ne souhaite rien ajouter.

Le Conseil Municipal prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2015 s'est régulièrement tenu.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 h 50.
Le présent compte rendu est affiché sous la forme d'extraits à la porte de la Mairie.
Au recueil des actes administratifs sont les délibérations.

Le procès-verbal a été proposé au vote lors du Conseil Municipal du 8 avril 2015

Résultat du vote :

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29

Contre : 0

Abst : 0